



Nouvelles fonctionnalités octobre 2024

Cher juge délégué,

Ce matin, RegSol a fait l'objet d'une mise à jour. Pour vous aussi, de nouvelles fonctionnalités sont disponibles. Voici ce qui change pour vous.

LE MANDATAIRE DU CRÉANCIER PEUT ACCÉDER AU DOSSIER À L'AIDE DE LA NOTIFICATION DU CRÉANCIER

Dans un dossier de PRJ en cours, les créanciers sont invités à accéder au dossier par le praticien de la réorganisation, le débiteur ou son avocat à l'aide d'une notification avec un code personnel. Jusqu'en octobre 2024, seul le créancier pouvait, avec le numéro BCE sous lequel il était connu auprès du tribunal dans la liste des créanciers, faire usage de cet accès, et il était inutile de transmettre la notification à son conseil.

Désormais, lorsque le créancier transmet sa notification (sur papier ou par voie électronique) à son avocat, ce dernier peut accéder au dossier en tant que « Mandataire du créancier » et continuer à suivre le dossier. Via cet accès, ce mandataire, si le tribunal en a décidé ainsi, peut émettre un vote électronique. Pour créer correctement l'association, il faut que l'avocat se connecte au volet public en faisant usage de sa carte d'avocat. Cette procédure garantit l'identité de l'utilisateur au sein du dossier.

Où puis-je voir qu'un créancier se fait représenter par un avocat ?

Un avocat (automatiquement) associé s'affiche, sous la tuile verte « Créanciers », sous la mention « Représenté par » : dans la colonne « Nom », et sous la tuile verte « Gérer les

accès au dossier ». L'approbation de leur accès se fait automatiquement s'ils se servent du code dans la notification.

22/12/2022	Simpson Homer A accès Date de génération		09/09/2024 10:54:31	SE 50% uitbetaald	Extraordinaire	€ 3000	€ 0	€ 0	€ 3000		
Représenté par: Advocatenkantoor de Zingende Advocaat											
29/03/2023	A accès Date de génération lettre:04/04/23										

MODIFICATIONS LORS DU VOTE ÉLECTRONIQUE DANS UNE PRJ

Voici un temps déjà que le greffe de votre tribunal peut traiter de façon entièrement numérique les votes sur le plan émis tant électroniquement qu'à l'audience dans un dossier PRJ en cours avec pour objectif un accord collectif. Nous avons procédé à quelques adaptations pour faciliter ce traitement.

Le nouveau module affichera tout de suite clairement si, mathématiquement, les majorités ont été atteintes pour l'approbation du plan. Le calcul tient compte de la différence entre les exigences légales pour une grande entreprise et pour une PME et donne un résultat à la fois en pourcentage et en couleur (vert ou rouge). RegSol calcule l'issue du vote et, dans le cas d'une PME, indique si la double majorité a été obtenue dans la colonne « Double majorité ». Dans le cas d'une grande entreprise, les résultats du calcul s'affichent en pourcentage et prendront la couleur rouge ou verte.

Cordialement,
L'équipe RegSol